

Accord unanime pour la CPPNI.

Ce mercredi 24 juillet 2019, s'est tenue une réunion dans le cadre de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi dans la branche du Caoutchouc avec à l'ordre du jour, la révision de la liste des Emplois exigeant des Conditions d'Aptitude Particulières ainsi que la répartition des fonds dédiés à l'accord sur l'Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences automobiles.

En préambule à cette réunion, les Organisations Syndicales étaient invitées à se prononcer sur la validation de l'accord (tant attendu) de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation.

Chose rarissime et qui va certainement entrer dans les annales, les quatre OS de salariés représentatives dans la branche ont ... signé cet accord.

Après plusieurs mois (plus d'un an) de négociations du fait de l'obstination du Syndicat National des Polymères et du Caoutchouc, l'accord CPPNI voit enfin le jour. Celui-ci regroupe toutes les anciennes entités de la branche (CPNE, Commission Paritaire Plénière, Observatoire National de l'Evolution de l'Emploi, Commission de Concertation, Commission d'Interprétation et de Conciliation, Section Paritaire Professionnelle*).

Cet accord permet de garder le même nombre de délégués par instance. Nous avons obtenu des journées d'études supplémentaires si plus de trois sujets sont abordés au cours de l'année et, concernant la SPP* qui est sous la tutelle de l'OPCO2I, nous avons également obtenu la mise en place d'une demi-journée de préparatoire ainsi qu'une demi-journée de conclusion alors que rien ne figure sur ce sujet dans les statuts de celui-ci.

Après cette séance de signature presque historique, nous avons commencé la CPNE en suivant l'ordre du jour et en abordant en premier le sujet « épineux » des ECAP. Ceux-ci correspondent à des emplois pour lesquels l'entreprise ne serait pas en mesure de faire une proposition de poste à des salariés reconnus handicapés. Mais, si toutefois elle y arrive, elle pourra

bénéficier d'une minoration de son obligation d'emploi (6%) ainsi que du montant de la contribution AGEFIPH en cas de pénalité.

Cette révision de la liste des ECAP fait suite à la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre dernier qui rénove la loi de 2005 portant sur l'emploi des personnes en situation de handicap.

Après des explications de la part du porte-parole du SNCP, somme toute un peu douteuses sur le fait que le gouvernement voulait réduire cette liste d'ECAP tout en n'écarter pas le fait que l'on pouvait en ajouter d'autres, un tour de table a eu lieu et les Os ont pu s'exprimer.

Pour Force Ouvrière, il est hors de question d'ajouter d'autres métiers à cette liste, ce qui ne ferait qu'augmenter le nombre de postes qui sont actuellement réservés pour le reclassement du personnel « usé » par le travail et qui permettrait aux entreprises de s'exonérer en presque totalité de la contribution à l'AGEFIPH.

FO a même demandé de supprimer cette liste discriminatoire envers les personnes en situation de handicap ainsi que de faire un compte rendu de nos positions pour l'envoyer au gouvernement.

Concernant le dernier sujet à l'ordre du jour, l'EDEC, la branche du Caoutchouc a décidé de répartir la somme allouée à celui-ci de la manière suivante :

- 10% au titre de l'axe 1 (renforcer l'attractivité de la filière automobile)
- 10% au titre de l'axe 2 (développer l'alternance)
- 40% au titre de l'axe 3 (anticiper les besoins de compétences et de sécurisation des parcours des actifs de la filière)
- 40% au titre de l'axe 4 (anticiper et accompagner les mutations économiques et leurs effets sur les salariés et leurs entreprises)

La prochaine réunion de la CPPNI aura lieu le 25 septembre 2019. Lors de celle-ci, nous établirons enfin, le calendrier des futurs sujets de négociation à aborder.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous de très bonnes vacances estivales afin de vous « requinquer » pour qu'en septembre, nous puissions tous ensemble, combattre la future contre-réforme des retraites qui s'annonce explosive.

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - NAVIGATION DE PLAISANCE - PÉTROLE - PLASTIQUE - TEXTILES - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎ : 01 45 80 14 90 -

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>